

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES ET DE LA SOLIDARITÉ

**Arrêté du 15 juin 2007 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 et fixant le modèle de bilan comptable d'un établissement ou service social ou médico-social privé à but non lucratif**

NOR : M TSA0757049A

Le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité et la ministre du logement et de la ville,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 314-10, R. 314-13, R. 314-17, R. 314-19, R. 314-48 et R. 314-82 ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R. 314-10, R. 314-13, R. 314-17, R. 314-19, R. 314-48 et R. 314-82 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'avis n° 2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil national de la comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R. 314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M 22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n° 99-01 et n° 99-03 du CRC,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe 4 prévue à l'article 4 de l'arrêté du 22 octobre 2003 susvisé en application du 4° du I de l'article R. 314-17 du code de l'action sociale et des familles est remplacée par l'annexe figurant au présent arrêté.

**Art. 2.** – L'arrêté du 19 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 et fixant le modèle de bilan comptable d'un établissement ou service social ou médico-social privé à but non lucratif est abrogé.

**Art. 3.** – Le directeur général de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 2007.

*Le ministre du travail, des relations sociales  
et de la solidarité,*

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'action sociale,*  
J.-J. TRÉGOAT

*La ministre du logement et de la ville,*

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur général de l'action sociale,*  
J.-J. TRÉGOAT

## ANNEXE

BILAN PROPRE D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL  
GÉRÉ PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVÉ

ACTIF	31 DÉCEMBRE <i>n</i>			31 DÉCEMBRE <i>n - 1</i>
	Montant brut	Amort. et dépréciation	Montant net	Montant net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b> <i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement.....	201	2801		
Autres immobilisations incorporelles.....	203 à 208	2803 à 2808, 2905 à 2908		
Immobilisations incorporelles en cours.....	232, 237	2932		
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains.....	211, 212	2811, 2812, 291		
Constructions.....	213, 214	2813, 2814, 291		
Installations techniques, matériels et outillage.....	215	2815, 2915		
Autres immobilisations corporelles.....	218, 228	2818, 2918		
Immobilisations corporelles en cours.....	231, 238	2931		
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations et créances rattachées à des participations.....	25, 26	296		
Autres titres immobilisés.....	271, 272, 273	2971, 2972, 2973		
Prêts.....	274	2974		
Autres immobilisations financières.....	275, 276	2975, 2976		
<b>TOTAL I</b> .....				
Comptes de liaison (1).....	18			
<b>TOTAL II</b> .....				
<b>ACTIF CIRCULANT</b> <i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et fournitures.....	31	391		
Autres approvisionnements.....	32	392		
En-cours de production (biens et services).....	33, 34	393, 394		
Produits intermédiaires et finis.....	35	395		

ACTIF	31 DÉCEMBRE <i>n</i>			31 DÉCEMBRE <i>n - 1</i>
	Montant brut	Amort. et dépréciation	Montant net	Montant net
Marchandises .....	37	397		
Avances et acomptes versés sur commandes .....	4091			
<i>Créances (2)</i>				
Créances redevables et comptes rattachés (3).....	411 à 418	491		
Autres créances.....	4096, 4907, 4098, 4287, 4387, 4886, 441, 4431, 4438, 4456, 4458D, 4487, 45D, 462, 465, 4687, 472	495, 496		
Valeurs mobilières de placement.....	50	59		
Disponibilités .....	51 (sauf 519)			
Charges constatées d'avance.....	486			
<b>TOTAL III.....</b>				
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV.....	481			
Primes de remboursement des obligations V .....	169			
Ecart de conversion (actif) VI .....	476			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI).....</b>				

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.  
(2) Dont à moins d'un an : ..... Dont à plus d'un an : .....  
(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

**BILAN PROPRE D'UN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL  
GÉRÉ PAR UN ORGANISME DE DROIT PRIVÉ**

*(suite)*

PASSIF	31 DÉCEMBRE de l'exercice <i>n</i>	31 DÉCEMBRE de l'exercice <i>n - 1</i>
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise .....	102	
Fonds associatifs avec droit de reprise.....	103	
Dons et legs.....	1034, 1035	
Subventions d'investissement sur biens renouvelables.....	1036	

P A S S I F	31 DÉCEMBRE de l'exercice <i>n</i>	31 DÉCEMBRE de l'exercice <i>n - 1</i>
<i>Réserves</i>		
Excédents affectés à l'investissement .....	10682	
Réserves de compensation .....	10686, 10687	
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement .....	10685	
Autres réserves .....	1062, 1063, 1064, 10681, 10688	
<i>Report à nouveau</i>		
Report à nouveau (gestion non contrôlée) .....	110, 119	
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs .....	114	
Résultat sous contrôle de tiers financeurs .....	115	
Dépenses non opposables aux tiers financeurs .....	116.1, 116.2, 116.3	
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) .....	120, 129	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables .....	131, 138 (- 139)	
<i>Provisions réglementées</i>		
Couverture du besoin en fonds de roulement .....	141	
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations .....	142, 145	
Réserves des plus-values nettes d'actif .....	1486	
Immobilisations grevées de droits .....	229	
TOTAL I .....		
Comptes de liaison .....	18	
TOTAL II .....		
Provisions pour risques .....	151	
Provisions pour charges .....	157, 158	
Fonds dédiés .....	19	
TOTAL III .....		
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) .....	164, 518, 519	

P A S S I F	31 DÉCEMBRE de l'exercice <i>n</i>	31 DÉCEMBRE de l'exercice <i>n - 1</i>
Emprunts et dettes financières divers (3).....	165, 167, 168, 169, 17	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours.....	4191, 4192	
Redevables créditeurs.....	4196, 4197, 4198	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4).....	401, 403, 408	
Dettes sociales et fiscales.....	421 à 427, 4282, 4286, 431, 437, 4382, 4386, 441, 443C, 444, 4452, 4455, 4458C, 4457, 446, 447, 4482, 4486	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	404, 405	
Autres dettes (5).....	45C, 464, 467C, 4686, 471, 477, 478C, 4887	
Produits constatés d'avance.....	487	
TOTAL IV.....		
Ecart de conversion (passif).....	477	
TOTAL V.....		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V).....		
<p>(1) Dont compte 1201 : ..... et compte 1291 : ..... : résultats sous contrôle de tiers financeurs.  (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.  (3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.  (4) Dont à plus d'un an : ..... Dont à moins d'un an : .....  (5) Dont fonds des majeurs protégés : .....</p>		